



Bell'Sand 2023

Autorisation Parentale

Je soussigné, autorise mon fils / ma fille né(e) le ... / ... / ... à participer à la manifestation Bell'Sand 2022 qui aura lieu le samedi 17 juin 2023.

En signant cette autorisation, j'engage mon enfant à respecter le règlement du tournoi ci-joint. En cas de non-respect de ce règlement, l'association CAPS se désengage de toute responsabilité.

- J'autorise l'association CAPS à utiliser l'image de mon enfant à des fins de promotion de ses activités.
- Mon enfant dormira sur place dans la nuit du 17 au 18 Juin 2023 (l'association CAPS décline toute responsabilité en dehors du site et des horaires de la manifestation, voir règlement intérieur).

Personne à prévenir en cas de besoin :

Nom : Prénom :

Téléphone : ... / ... / ... / ... / ... Mail :

En cas d'accident, j'autorise les responsables :

- A faire conduire mon enfant à la clinique ou l'hôpital le plus proche.
- A prendre la décision conseillée par le médecin de service, après m'avoir prévenu si une intervention chirurgicale est nécessaire.

Le .../.../... à

Signature :

Règlement intérieur

Bell'Sand 2023

Le présent règlement a pour but d'informer les participants des mesures qui seront prises sur le site de la base de Bellecin durant la manifestation Bell'Sand le 17 juin 2023.

L'inscription au tournoi engage les participants à respecter ce document après en avoir pris pleinement connaissance.

Article 1 : Attitude

Tout participant s'engage à adopter un comportement responsable pendant toute la durée du tournoi, tant sur le plan sportif (fair-play) que citoyen (éco- responsabilité). Tout participant s'engage en particulier à respecter l'environnement dans lequel il est accueilli et à ne pas laisser de détritrus sur le site.

Article 2 : Inscriptions

Toute équipe inscrite au tournoi s'engage à régler les frais d'inscription dans les temps impartis. D'autre part, ce présent règlement doit être lu et signé par chaque participant et une liste nominative des participants doit être renvoyée avec le bulletin d'inscription.

Article 3 : Alcool

L'apport d'alcool par les participants est strictement interdit. Aucune boisson alcoolisée ne sera vendue aux participants mineurs, ainsi qu'aux participants en état d'ivresse.

Article 4 : Vols et pertes

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 5 : Baignade

La baignade dans le lac de Vouglans est interdite sur tout le site de la Base de Bellecin. Elle est possible à la plage de Bellecin, dans l'espace de baignade surveillée et aux horaires de surveillance, à environ 500m du site du tournoi.

Article 5 : Camping

Un espace réservé au camping sera mis à disposition des participants au tournoi. Le camping est interdit en dehors de cette zone. Il est interdit de faire du feu dans cet espace de camping. La consommation d'alcool est interdite dans la zone de camping.

Article 6 : Responsabilités

Les mineurs seront autorisés à participer à la manifestation uniquement sur présentation d'une autorisation parentale. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en dehors du site et des horaires de la manifestation qui sont les suivants : Samedi 17 Juin de 9h à 21h00.

Article 7 : Interdiction du verre

Tout objet en verre est strictement interdit sur l'ensemble de la base nautique (Plage, pontons, camping et terrains).

Article 8 : Droit à l'image

Pendant la manifestation, l'association CAPS est susceptible de prendre des photos et vidéos qui seront utilisées pour les supports de communication des prochaines éditions. Chaque participant accepte une éventuelle utilisation de son image en vue de la communication.